

**Centre de Valorisation Environnementale des Résidus  
(CVER) de Sainte-Sophie  
INTERSAN INC.**

**Réunion d'information et de consultation sur  
la mise en place d'un comité de vigilance**  
Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie  
18 novembre 2003

**Compte rendu**

par :



1325, av. Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. St-Louis  
Sainte-Foy (Québec)  
G1W 4Y3

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b>	<b>1</b>
<b>2. LE PLAN DE SÉCURISATION DU SITE</b>	<b>1</b>
<b>3. LA CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE</b>	<b>6</b>
<b>4. CLÔTURE</b>	<b>13</b>

Annexe 1	Ordre du jour
Annexe 2	Liste des participants
Annexe 3	Présentation Power Point – Le plan de sécurisation du site
Annexe 4	Présentation Power Point – Proposition pour la création du Comité de vigilance

## **1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

La rencontre débute avec M. Hubert Bourque, vice-président d'Intersan, qui souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés.

Plusieurs personnes ont participé aux rencontres de pré-consultation en lien avec l'étude d'impact. Depuis la dernière rencontre, Intersan a obtenu un décret d'urgence de 14 mois autorisant à poursuivre les opérations. À la fin de la pré-consultation, Intersan s'est engagée à créer un Comité de vigilance. Ce comité permettra les échanges et influencera la direction dans ses décisions afin d'améliorer les opérations. La rencontre de ce soir est la continuité de ce dialogue.

La période de pré-consultation a eu lieu du 16 septembre au 31 octobre et les prochaines étapes sont :

- Consultations à partir du 2 décembre pour 3 ou 4 jours (première partie des audiences publiques conduites par le BAPE)
- Dépôt et présentation des mémoires à partir du 13 janvier (deuxième partie des audiences conduites par le BAPE)

La parole est donnée à l'animateur de la rencontre, M. André Delisle, de *Transfert Environnement* qui explique les points de l'ordre du jour et le déroulement de la soirée. L'ordre du jour est accepté (Annexe 1). À la suite des demandes faites préalablement, le plan de sécurisation et son avancement seront présentés. La proposition pour le Comité de vigilance sera ensuite discutée. M. André Delisle invite les participants à préparer leurs questions pour les échanges qui auront lieu après les présentations.

Un tour de table est ensuite effectué afin de présenter l'équipe d'Intersan et les participants. 12 personnes se sont présentées à la rencontre (Annexe 2).

## **2. LE PLAN DE SÉCURISATION DU SITE**

M. Pierre Légaré, de Tecsalt présente l'état d'avancement du site à l'aide d'une projection Power Point (Annexe 3). La présentation a été faite selon le plan suivant :

- Contexte
- Vulnérabilité des eaux
- Gestion des biogaz

La présentation est un résumé de la situation. Il y a plusieurs documents et beaucoup de détails relatifs aux problématiques disponibles auprès d'Intersan. Le Comité de vigilance aura accès à toutes ces informations et sera en mesure de suivre l'évolution de la situation, et de s'assurer que l'entreprise s'occupe de l'ancien site.

Des questions sont posées à la suite de la présentation sur le Plan de sécurisation du site :

**Questions**

**Réponses**

Intervenant 1 :

<p>Pourquoi avez-vous l'air surpris par les biogaz détectés dans le puits?</p>	<p>Normalement, la pression n'est pas assez forte pour que les gaz voyagent sur une telle distance. Nous avons comme théorie qu'il doit y avoir une zone non saturée assez poreuse où les biogaz s'accumulent. Ces derniers subissent une forte pression quand il y a des variations du niveau de la nappe phréatique. Un forage a été fait dans un puits existant déjà et la pression devait être forte car il y a eu détection de biogaz. Un pompage a donc été effectué dans le puits où il semblait y avoir des biogaz et un puits adjacent a rapidement réagi.</p>
<p>Que voulez-vous dire par réagir?</p>	<p>À la suite du pompage, il y a eu une baisse de pression dans le puits adjacent. Il a donc été conclu qu'il fallait maintenir une pression négative au puits foré en le raccordant à la torchère.</p>
<p>Est-ce que c'est le seul endroit comme ça?</p>	<p>Oui</p>
<p>Est-ce que c'est loin du site?</p>	<p>Environ 1,2 km au sud-est du site.</p>

Intervenant 2 :

<p>Comment vous débarrassez-vous du lixiviat en surplus?</p>	<p>Il peut être utilisé par le bioréacteur qui a besoin d'eau pour fonctionner. Par contre, il y a un surplus d'eau à gérer. Nous voulons améliorer le système de traitement afin d'aller au-delà des normes de sécurité. L'idéal serait de ne plus avoir de surplus de lixiviat.</p>
--	---

Intervenant 3 :

Est-ce que le bassin à air libre dégage des odeurs?	Non, car c'est un bassin d'accumulation du lixiviat et des eaux d'écoulement (pluie, neige...).
Avez-vous pensé à sortir le lixiviat du site?	Oui, nous pouvons en envoyer à l'usine de traitement des eaux usées Mirabel. Toutefois, cette usine a aussi des limites de capacité. A cette usine, ça ne cause pas de problèmes, sauf quand la capacité de traitement est atteinte.

Intervenant 4 :

Concernant les biogaz, d'où provenait la fuite? De l'ancien site ou du nouveau? Comment le biogaz a fait pour passer à travers l'argile?	C'est difficile de tirer une conclusion sur cette question. Lors de l'achat du site, on a vérifié l'épaisseur de l'argile à l'aide de forages. Les normes du ministère étaient alors respectées. Contrairement à ce que nous pensions, l'argile n'a pas l'épaisseur prévue partout, il y a des variations. Il y aurait eu transfert de biogaz accumulés vers la surface à un endroit où l'épaisseur de l'argile est moins grande. L'incident serait dû à l'ancien site. Sur le nouveau site, il y a un suivi précis effectué, même entre les membranes. De plus, il y a un système de captage des biogaz qui empêche la migration de ces derniers. Nous avons confiance en ce système car nous le connaissons et il y a un suivi rigoureux. Ce n'est pas le cas pour l'ancien site pour lequel il est difficile d'effectuer un suivi.
--	---

Intervenant 5 :

Est-ce que cela comporte un risque pour les voisins que le biogaz s'échappe?	Il n'y a pas de risques en raison du suivi rigoureux qui permet de prévoir les problèmes. Tous les contaminants sont mesurés. Les problèmes potentiels sont détectés très tôt. À titre préventif, nous offrons aussi un service d'échantillonnage d'eau si les citoyens le demandent.
--	---

Intervenant 6 :

<p>Votre solution au problème de lixiviat qui s'échappe de l'ancien site est de le pomper. Considérant le tonnage de matières présentes sur ce site, quand ces fuites vont-elles arrêter? Le pompage est-il la meilleure solution?</p>	<p>L'excavation des 5-6 millions de tonnes de déchets afin de freiner les écoulements pourrait se faire. Nous enlèverions la source du problème, mais cela demande plusieurs étapes et de deux à trois ans. Pendant ce temps, il y aurait toujours des fuites de lixiviat. La décision de poursuivre le pompage est basée sur une amélioration immédiate, efficace et acceptable pour tous.</p>
<p>Combien de temps cela va prendre pour que la source soit asséchée?</p>	<p>Normalement, nous devrions voir un changement en 5 ans selon les mesures qui seront prises.</p>
<p>L'eau (lixiviat) qui est rejetée hors du site est-elle polluée?</p>	<p>Non. Pour une certaines portion, elle est traitée par le système de traitement des eaux du site alors que le reste est recirculé dans le bioréacteur.</p>

Intervenant 7 :

<p>Où va le lixiviat qui est rejeté?</p>	<p>Après traitement et vérification du respect des normes, l'eau est rejetée dans le ruisseau aux Castors, puis la rivière aux Achigans. Le bioréacteur utilise une partie du lixiviat, mais il y en a trop d'accumulée dans les bassins au fil des années. Il y a donc un surplus d'eau temporaire à gérer. C'est pour ça qu'il y a des bassins d'accumulation.</p>
<p>Le bioréacteur a besoin d'eau?</p>	<p>Oui, car les bactéries dans le bioréacteur ont besoin d'eau pour transformer la matière. À la suite de cette transformation, il a production de méthane. C'est une source d'énergie énorme qui cadre bien dans le contexte québécois où il y a une grande demande d'énergie.</p>

Est-ce que l'énergie sera vendue au prix du marché?	Elle sera vendue avec escompte.
---	---------------------------------

Intervenant 8 :

Comment traitez-vous les eaux avant de les rejeter dans le ruisseau?	Ce qui est accumulé provient de l'ancien site et est traité de façon aérobique et anaérobique en fonction des normes environnementales du ministère de l'Environnement. Une fois que les normes sont rencontrées, l'eau est rejetée. . Même si les normes sont respectées, nous visons tout de même le rejet zéro.
Si vous voulez éviter de rejeter, est-ce que c'est parce que des impacts ont été remarqués?	Non, lorsqu'il y a rejet, c'est que les normes sont rencontrées. C'est le même principe que dans les usines de traitement des eaux. Il y a plus d'une vingtaine de paramètres à analyser et c'est seulement lorsque nous respectons les normes pour tous les paramètres que l'eau est rejetée.
Qu'arrive-t-il avec les boues, à la suite du traitement?	Les boues sont stabilisées puis acheminées à l'enfouissement.

Intervenant 9 :

Si le bioréacteur est si fonctionnel, pourquoi ne pas remplacer complètement l'enfouissement par ce procédé.	Le procédé du bioréacteur est reconnu en Amérique du Nord, mais c'est le premier de cette échelle. Ses performances doivent être démontrées. En plus de servir au traitement, la production énergétique du bioréacteur donnera une valeur économique aux déchets.
--	---

Intervenant 10 :

Vous avez plusieurs puits autour et vous n'avez pas détecté la fuite de biogaz. Qu'est-ce qui assure qu'il n'y ait pas d'autres fuites?	Lors de l'exploitation de l'ancien site, les puits ont été installés dans la nappe de surface. Il n'y avait aucune indication de fuites de biogaz en profondeur. À la suite des forages dans le roc, nous nous sommes aperçus que des biogaz sortaient par le fond du site. D'autres puits ont alors
---	--

	été creusés dans la nappe profonde afin d'implanter un système de suivi. La présence de puits plus profonds permettra de détecter les gaz qui se déplacent à cette profondeur dans du roc poreux.
Où les puits profonds sont-ils installés?	Actuellement, ils sont surtout au sud à cause du problème qui a été détecté. D'autres puits seront creusés autour du site. La profondeur de ces puits leur donne une double fonction puisqu'ils serviront à la fois au suivi de la qualité des eaux et des biogaz.
Quelle est la profondeur des puits?	La profondeur des puits varie d'une vingtaine de mètres au sud à 0-7 mètres au nord.

Intervenant 11 :

Le roc offre-t-il une bonne barrière au déplacement des lixiviats ?	Ça dépend du roc. Certains sont très perméables et d'autres non. Il est donc important de mettre la membrane.
Donc la membrane du nouveau site fait une barrière et empêche les écoulements vers le sud?	Oui.

### 3. LA CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Martin Dussault présente à son tour la proposition de création du Comité de vigilance à l'aide d'une présentation Power Point (Annexe 4). Il souhaite la bienvenue aux participants.

La création du Comité de vigilance est un engagement pris lors des séances de pré consultation. Intersan souhaitait créer ce comité au début de l'automne. Pour ne pas interférer avec la période d'information sur les audiences du BAPE, la création du comité a été reportée.

Comme pour les ateliers, le comité travaillera dans un langage vulgarisé pour que tous soient à l'aise.



Avant de développer une proposition de comité, *Transfert Environnement* a effectué une recherche sur les comités existants et leurs modes de fonctionnement. Certains exemples sont présentés en annexe du document « Mandat, composition et fonctionnement » qui a été remis en début de rencontre. Plusieurs comités ont ainsi été créés à la suite des décrets et bientôt tous les LES devront avoir un comité de vigilance. Cette exigence a été prise en compte lors du développement de la proposition.

Certains points importants soulignés par Martin Dussault sont rapportés ici :

- Bases de travail
  - Les exemples de cas étudiés et les modalités prévues au protocole de Règlement sur l'élimination sont inclus en annexe.
- Proposition de mandat
  - Ce soir est un bel exemple du mandat que pourrait avoir le comité : assurer le suivi des activités au site.
- Tâches
  - Martin Dussault s'assurera de fournir une information vulgarisée afin de faciliter la compréhension aux membres.
- La composition
  - Les exemples donnés dans le texte « Mandat, composition et fonctionnement » ne sont pas exclusifs;
  - La présence de représentants de ministères permet de contre-vérifier l'information.
- Engagements d'Intersan
  - Comme toujours, Intersan appliquera sa politique de portes ouvertes;
    - Intersan a des obligations par rapport à l'eau, aux biogaz et au suivi environnemental;
    - Intersan partagera périodiquement l'évolution de ces dossiers avec le Comité de vigilance.
- Fonctionnement proposé
  - L'existence de substituts permet d'augmenter la participation et ces derniers peuvent être observateurs;
  - Il pourrait y avoir 4 ou 5 réunions par année et peut-être plus au début;
  - Les comptes rendus seront produits rapidement et transmis aux membres qui pourront les faire circuler dans leurs réseaux de contact.

Ce document est une proposition et nous sommes ouverts à recevoir vos commentaires et à adapter la proposition à vos préoccupations.

À la suite de la présentation de Martin Dussault, une période d'échanges est ouverte :

Questions	Réponses
Intervenant 1 :	
Étant donné l'absence des gens des municipalités, comment ces postes vont se combler?	Les gens de Sainte-Sophie sont au courant mais ne pouvaient être présents ce soir. Nous partageons vos préoccupations et nous serons les porte-parole des citoyens qui souhaitent leur présence.
Intervenant 2 :	
<p>Qui va contacter les participants?</p> <p>Il faudrait rajouter dans la proposition « Mandat, composition et fonctionnement », à la section 3 Composition: « Le comité peut, avec l'accord de la majorité des membres, inviter d'autres organismes ou groupes à désigner un représentant », comme pour le Comité de vigilance de Lachute.</p>	<p>Certaines approches ont déjà été faites auprès du Ministère de l'Environnement et en santé publique (Le Docteur J. Normandeau). Le Ministère de l'Environnement a montré un intérêt. Aucune autre approche n'a été faite et nous poursuivrons selon vos recommandations. En ce qui concerne les représentants de la MRC La-Rivière-du-Nord, ainsi que des municipalités de Sainte-Sophie et de Mirabel, ils ont été invités à la rencontre et savent qu'il y aura création d'un Comité de vigilance.</p> <p>D'accord, c'est noté.</p>
Intervenant 3 :	
Le rôle du Comité de vigilance n'est pas clair, est-ce que c'est un bouc émissaire? Est-ce que le comité aura par exemple	Le comité n'est pas un porte-parole d'Intersan, mais il relaie l'information à la population, transmet des réponses et

comme tâche de faire des communiqués de presse?	questions, surveille les activités et s'assure que les engagements d'Intersan sont respectés.
---	---

Intervenant 4 :

Est-ce que le comité est indépendant?	Oui, donc le travail n'est pas confidentiel. Les membres du comité peuvent relayer l'information. Cette diffusion d'information sera plus important pour les organismes, comme par exemple pour le CRE ou l'UPA, qui s'attendent à être informés par leurs représentants.
Est-ce que le comité peut aller à l'encontre des décisions d'Intersan?	Oui, et c'est pour ça qu'il y a un porte-parole. Si Intersan ne respecte pas les conditions, c'est le rôle du comité de lui rappeler et même d'en parler avec le Ministère de l'Environnement. Intersan est redevable à la population de ses façons de faire.  Quand un comité de vigilance est créé, les journalistes sont portés à demander l'opinion du comité sur certains sujets.

Intervenant 5 :

Dans un contexte d'instauration d'un climat de confiance, comment allons-nous savoir rapidement s'il y a un problème sur le site?	Il existe des procédures standards. S'il y a un problème, Intersan doit appeler immédiatement le Ministère de l'Environnement et cette procédure pourrait s'appliquer au Comité de vigilance.  Avec les moyens d'information disponibles (téléphone, Internet), c'est possible d'identifier la problématique rapidement et d'informer le Comité de vigilance dans les plus brefs délais.
---	--

Intervenant 6 :

En apprenant que le lixiviat est traité par la Ville de Mirabel, je suis étonné qu'ils soient	Madame Trudeau de Mirabel a participé à certaines réunions. Ce n'est pas une
---	--

aujourd'hui absents et qu'ils l'aient été aux rencontres antérieures.	mauvaise volonté. Le responsable de l'environnement de Mirabel est même intéressé à participer. Quand leur présence sera obligatoire par un décret ou quand les citoyens de Mirabel vont leur demander d'y être, ils y seront.
---	--

Intervenant 7 :

Concernant le choix des thèmes à discuter au Comité de vigilance, les audiences du BAPE pourraient servir de source. Le comité pourrait ainsi discuter de certaines questions soulevées aux audiences.	C'est noté.
--	-------------

Intervenant 8 :

Qui est le médecin contacté, est-ce qu'il possède un lien avec Intersan?	<p>C'est un médecin de la Direction de la santé publique. C'est un toxicologue, indépendant et réputé pour ses qualités de vulgarisateur. Il participe souvent à des comités. Nous n'avons pas reçu de réponse à l'invitation.</p> <p>La Direction de la santé publique et le Ministère de l'Environnement sont des cas spéciaux, car ils sont observateurs dans le comité. La plupart du temps, ils acceptent de participer.</p>
--	---

Intervenant 9 :

Quelle sera la fréquence des réunions?	Il pourrait y avoir 4-5 réunions par an et un peu plus au début. C'est le comité qui décide selon les besoins. Dans les décrets émis, ils ne mettent que des minimums (4 réunions par an par exemple).
--	--

Intervenant 10 :

Est-ce que le comité aura des impacts concrets ou si c'est seulement pour l'image de l'entreprise?	C'est un engagement de l'entreprise qui travaille à livre ouvert. Il devrait donc y avoir des résultats. Cette ouverture est une philosophie qui sera appliquée. Dans beaucoup de cas similaires, des modifications ont été faites à la suite des
--	---

	recommandations de comités semblables.
--	--

Intervenant 11 :

Avez-vous des exemples concrets de résultats à la suite des travaux d'autres comités.	Les comités sont à caractère public. S'ils font ça pour l'image ou si les changements ne s'effectuent pas, les citoyens se retournent vite contre eux. La plupart des grandes industries ont un comité qui s'occupe des plaintes et il y a souvent des résultats importants. Ces comités permettent de découvrir des problèmes qui n'auraient pas fait surface sans leur intervention. Ces comités permettent aussi qu'il y ait des réponses aux attentes des citoyens, municipalités, groupes environnementaux...
---	--

Intervenant 12 :

Quand le comité sera créé?	Au courant de l'hiver, après le processus des audiences du BAPE, pour ne pas qu'il y ait d'interférence. La rencontre de formation du comité devrait avoir lieu au mois de janvier.
----------------------------	---

Intervenant 13 :

Comment la communication et le feedback seront-ils faits auprès de la population? Est-ce qu'il y aura encore utilisation d'un journal?	Le site Internet d'Intersan pourrait être utilisé ainsi que le bulletin mensuel. Toutefois, les modes de communication n'ont pas encore été décidés. Cette question sera abordée rapidement au début et le comité pourra faire des suggestions. Par contre, le Bulletin ne peut pas être publié pendant les audiences.
--	--

Intervenant 14 :

Où auront lieu les audiences?	Au même endroit, à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie. Les audiences débiteront mardi le 2 décembre. Il y aura une visite du site mercredi et la présentation, cette soirée-là, portera sur l'eau et la santé. Il est préférable de
-------------------------------	--

	s'inscrire auprès de la Commission du BAPE, pour la visite.
Donc, c'est à la phase 1 que les participants posent des questions au BAPE et au promoteur? C'est dans la première partie que les personnes ressources répondent aux questions du public?	Oui et la deuxième partie portera sur les mémoires présentés par les participants et organismes intéressés.

Intervenant 15 :

Faut-il s'inscrire pour assister aux audiences?	Non. La présidente de la Commission expliquera le fonctionnement des audiences mardi prochain.
---	--

Intervenant 16 :

Concrètement, quel est l'objectif de la rencontre de ce soir?	<p>C'est ce soir que les gens intéressés à participer au comité nous en informent. Les gens des organismes et autres secteurs non présents devront désigner un représentant et nous en informer le plus rapidement possible. Tous les représentants seront par la suite convoqués à la prochaine rencontre.</p> <p>Ce soir, il y a des citoyens, agriculteurs, représentants des municipalités et des entreprises. Donc, certains postes peuvent être comblés.</p> <p>Nous communiquerons avec vous s'il y a trop de gens intéressés dans votre secteur et nous trouverons une façon de procéder. Une chose est certaine, c'est que ce sont les gens intéressés qui doivent désigner leur représentant.</p> <p>L'existence de substituts est importante, car elle permet une bonne participation et permet à plus de gens d'être informés.</p>
---	--

Intervenant 17 :

Est-ce que vous vous engagez à combler les postes vides?	Oui, nous ferons les recherches nécessaires.
--	--

---

Intervenant 18 :

Que doit-on faire pour faire partie du comité.	Vous devez donc aller donner votre nom à M <sup>me</sup> Jasmine Moreau si vous êtes intéressés.
--	--

#### **4. CLÔTURE**

Monsieur Bourque remercie tous les participants et souligne l'importance de ces échanges pour l'amélioration de la performance environnementale du site.

En guise de conclusion, Monsieur Delisle rappelle que tous sont invités à participer aux audiences publiques.

La rencontre se termine à 21 h 15.

Anouk Malboeuf  
Le 24 novembre 2003

**Annexe 1**  
Ordre du jour

---



## **Annexe 2**

### Liste des participants

---

#### **Participants :**

Stéphane Villeneuve

André Boucher

Marc Aubin

Roger Landry

Sylvain Paradis

Jean Perreault

Renée Latour

Christian Leclair

Lorraine Couet

Yvon Berthiaume

Richard Perreault

Camille Sellier

CCA, CTA, MRC Rivière-du-Nord

CRE-Laurentides

Ville de Prévost

Ville de Ste-Anne-des-Plaines

#### **Pour Intersan :**

Martin Dussault

Daniel Brien

Hubert Bourque

Jasmine Moreau

#### **Pour Tecsuit :**

Pierre Légaré

#### **Pour Transfert Environnement :**

André Delisle

Anouk Malboeuf

## **Annexe 4**

Présentation Power Point - Proposition pour la création du Comité de vigilance

---

Diapositive 1

**Comité de vigilance  
CVER – Sainte-Sophie**

**Proposition par INTERSAN**

**18 novembre 2003**

Diapositive 2

**Les bases de travail**

- **Les décrets d'autorisation d'autres projets**
- **Les modalités prévues au Règlement sur l'élimination**

Diapositive 3

## **Proposition de mandat**

- **Faire des recommandations sur le fonctionnement et les impacts des opérations**
- **Évaluer et assurer le suivi des activités au site**
- **Veiller au respect de l'environnement**

Diapositive 4

## **Proposition de tâches**

- **Prendre connaissance des informations**
- **Donner des avis sur les impacts**
- **Recommander des améliorations**
- **Relayer les renseignements aux citoyens**

Diapositive 5

## La composition suggérée

Secteur d'activités	Nombre de représentants	Remarques
Voisinage	3 ou 4	Citoyens des 2 municipalités
Milieu municipal	3 ou 4	MRC et municipalités
Agriculture	1 ou 2	UPA et agriculteurs
Environnement	2 ou 3	Groupes locaux et autres
Affaires	1 ou 2	Groupes socio-économiques
Santé	1	
Ministères	2 observateurs	Santé et Environnement

Diapositive 6

- ## Engagements d'INTERSAN
- **Donner accès aux renseignements et au site**
  - **Informé sur les autorisations et les responsabilités**
  - **Fournir les ressources et assumer les coûts de fonctionnement**
  - **Mettre en œuvre les recommandations**
  - **Rendre compte des résultats**

## **Fonctionnement proposé**

- **Possibilité de substituts (en cas d'absence)**
- **Présence d'observateurs et de personnes ressources**
- **Porte-parole désigné**
- **Animation et secrétariat externes**
- **Réunions selon les besoins (à Sainte-Sophie)**
- **Comptes-rendus écrits et accessibles**